



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT VISANT UN USAGE AGRICOLE

SECTION 1 – IDENTIFICATION

LOCALISATION DES TRAVAUX :		
Adresse :		N° de lot (facultatif) :
		Code postal :
DEMANDEUR :		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
PROPRIÉTAIRE : IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
ENTREPRENEUR : IDEM QUE PROPRIÉTAIRE IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom de l'entreprise :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
N° de la licence RBQ :		

SECTION 2- NATURE DE LA DEMANDE (Cochez le type de demande)

Nouveau lieu d'élevage : (Compléter section 2.1)

Ajout d'un bâtiment d'élevage : (Compléter section 2.1)

Agrandissement du bâtiment d'élevage : (Compléter section 2.2)

Modification du cheptel : (Compléter section 3)

Autres (précisez) :

À compléter :

SECTION 2.1 - POUR UN NOUVEAU LIEU D'ÉLEVAGE OU D'UN AJOUT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE			
Dimensions du bâtiment :	X	Superficie du bâtiment :	²
Matériaux de revêtement :			
Matériaux de toiture :			
Matériaux de structure :			
Nombre d'étages :			
Hauteur du bâtiment :			
Estimation du coût des travaux :	\$		

SECTION 2.2 - POUR UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ÉLEVAGE			
Dimensions du bâtiment actuel :	X	Superficie du bâtiment actuel :	²
Dimensions de l'agrandissement :	X	Superficie de l'agrandissement :	²
Superficie du bâtiment complet après agrandissement :	²		
Matériaux de revêtement :			
Matériaux de structure :			
Matériaux de toiture :			
Estimation du coût des travaux :	\$		

SECTION 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU CHEPTEL

DESCRIPTION DU CHEPTEL ACTUEL (TYPE D'ANIMAUX, NOMBRE ET POIDS) :

Nombre d'unités animales (actuel) : UA

DESCRIPTION DU NOUVEAU CHEPTEL (TYPE D'ANIMAUX ET POIDS) :

Nombre d'unités animales projeté (si modification) : UA

SECTION 4 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGRAIS DE FERME

Mode de gestion des engrais de ferme : Solide
Liquide

Production annuelle de phosphore (pour élevage porcin) :

Avant le projet : kg

Après le projet : kg

NOTES SUPPLÉMENTAIRES (FACULTATIF) :

SECTION 5 - FACTEURS D'ATTÉNUATION DES ODEURS

TYPE DE TOITURE SUR L'OUVRAGE D'ENTREPOSAGE DES ENGRAIS :

Fosse 1 :

Aucune

Rigide permanente

Toile en géomembrane souple

Temporaire (couche de tourbe, couche de plastique)

S'il y a plus d'une fosse, veuillez préciser le type de toiture sur chacune d'entre elles.

Fosse 2 :

Fosse 3 :

Fosse 4 :

Fosse 5 :

TYPE DE VENTILATION DU OU DES BÂTIMENTS :

Naturelle et forcée avec multiples sorties d'air :

Forcée avec sorties d'air regroupées et sortie de l'air au-dessus du toit :

Forcée avec sorties d'air regroupées et traitement de l'air avec laveurs d'air biologique :

Aucune :

CARACTÉRISTIQUES DE LA HAIE BRISE-VENT :

Afin d'être considérée comme un facteur d'atténuation des odeurs, la haie brise-vent doit répondre à tous les critères prévus au Règlement de zonage de la municipalité. La conformité de la haie brise-vent doit par ailleurs être approuvée par un professionnel.

Haies brise-vent :	Oui Non
Hauteur :	mètres
Longueur :	mètres
Composition et arrangement des rangées d'arbres :	une rangée d'arbres feuillus et d'arbustes espacés de 2 mètres ou une rangée de peupliers hybrides espacés de 2 mètres ou une rangée d'arbres à feuilles persistantes (ex. : épinette blanche) espacés de 3 mètres.
Espacement entre les rangées d'arbres :	mètres
Distance entre la haie et le bâtiment d'élevage :	mètres
Distance entre la source des odeurs et le lieu à protéger le plus près (résidence (s), immeuble (s) protégé (s) ou limite du périmètre d'urbanisation)	mètres

Toute demande de permis doit être accompagnée d'un plan de localisation à l'échelle indiquant :

- La localisation de tout bâtiment d'élevage et/ou de l'ouvrage d'entreposage des engrais de ferme, existant ou projeté, faisant partie de la même unité d'évaluation, et situé à moins de 150 mètres du projet visé par la demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation.
- La localisation des maisons d'habitation voisines, d'un immeuble protégé et de toute affectation urbaine et de villégiature apparaissant sur la carte des grandes affectations du territoire de la municipalité, du périmètre d'urbanisation de la municipalité et enfin des chemins publics visés par le projet.
- La distance entre les installations d'élevage et les unités de voisinage environnantes.

SECTION 6 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. Je sais que l'émission d'un permis peut prendre jusqu'à trente (30) jours. Je sais également que je dois attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux et que si je débute les travaux avant, ce sera à mes risques.

Signature du propriétaire ou du demandeur

Date

Veuillez déposer votre demande de permis au bureau municipal ou aux bureaux de la MRC de La Nouvelle Beauce situés au 700, rue Notre-Dame Nord, bureau B, à Sainte-Marie G6E 2K9, ou en copie numérisée à l'adresse suivante : dannyboutin@nouvellebeauce.com.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter M. Danny Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 4115, ou par courriel.